
DECRET N° 2018/248 DU 13 AVR 2018
portant ratification du Mémorandum d'entente sur la
coopération économique entre le Gouvernement de la
République du Cameroun et le Gouvernement de la
République d'Afrique du Sud, signé le 26 septembre 2006 à
Yaoundé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2018/004 du 06 avril 2018 autorisant le Président de la République à ratifier le Mémorandum d'entente sur la coopération économique entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, signé le 26 septembre 2006 à Yaoundé,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifié, le Mémorandum d'entente sur la coopération économique entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, signé le 26 septembre 2006 à Yaoundé.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 13 AVR 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Paul Biya

PAUL BIYA